ASSOCIATION LA RENAISSANCE

****

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2018

ASSOCIATION LA RENAISSANCE

Siège social : Rue de l'Hôtellerie

14 120 MONDEVILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2018

SAS SOFICOM AUDIT

Siège social : PERICENTRE III - 26, avenue de Thiès, 14 076 CAEN

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de CAEN

A l'assemblée Générale de l'Association La Renaissance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LA RENAISSANCE relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe expose les règles et méthodes comptables retenues pour l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos au 31 août 2018.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de moral et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de moral du Bureau Directeur et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent

provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Caen, le 18 décembre 2018

SOFICOM AUDIT
Commissaire aux comptes

Franck DANET
Le Commissaire aux comptes

Bilan Actif

		31/08/2018			31/08/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	128 254	11 757	116 497	
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				46 286
	Avances et acomptes				22 200
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (I)	128 254	11 757	116 497	68 487
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	112		112	
	Autres créances	134 536		134 536	102 872
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	393 420		393 420	410 680
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	24 489		24 489	15 560
	TOTAL (II)	552 557		552 557	529 111
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	680 811	11 757	669 054	597 598

(1) dont droit au bail
(2) dont à moins d'un an
(3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre

Bilan Passif

		31/08/2018	31/08/2017
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	87 145	86 436
	Résultat de l'exercice	8 237	709
	Total des fonds propres	95 382	87 145
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	82 731	25 650
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs	82 731	25 650
	Total des fonds associatifs	178 113	112 795
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	17 799	15 364
	Total des provisions	17 799	15 364
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 996	20 911
	Dettes fiscales et sociales	28 934	33 022
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 961	2 006
	Produits constatés d'avance	415 250	413 500
	Total des dettes	473 142	469 439
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	669 054	597 598
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	8 237,06	709,25
	(1) Dont à moins d'un an	473 142	469 439
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
	ENGAGEMENTS DONNES		

Compte de Résultat

		31/08/2018	31/08/2017
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	5 519	4 030
	Prestations de services	65 895	63 485
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	460 274	450 331
	Dons		
	Cotisations	1 470	1 290
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	96	42
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	533 254	519 178
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	5 298	4 686
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	260 095	258 734
	Impôts, taxes et versements assimilés	4 512	4 782
	Rémunération du personnel	180 360	176 546
	Charges sociales	58 763	60 456
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	11 757	
	Dotation aux provisions	2 435	965
	Autres charges	12 721	12 911
	Total des charges d'exploitation	535 942	519 081
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	(2 688)	97
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérets et produits financiers	1 023	612
Charges financières	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérets et charges financières		
	2 - RESULTAT FINANCIER	1 023	612
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	(1 665)	709
	Produits exceptionnels	16 658	8 772
	Charges exceptionnelles	8 223	8 772
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	8 435	
	Impôts sur les sociétés et Participation des salariés	(1 467)	
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	TOTAL DES PRODUITS	550 935	528 562
	TOTAL DES CHARGES	542 698	527 853
	EXCEDENT ou DEFICIT	8 237	709
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS	14 718	12 519
	Bénévolat	14 718	12 519
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES	14 718	12 519
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole	14 718	12 519

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L.123-12 à L.123-28 et R.123-172 à R.123-208 du code de commerce et conformément aux dispositions particulières du règlement 99-01 adopté le 16/02/1999.

Le bilan de l'exercice présente un total de **669 054** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **550 935** euros et un total **charges** de **542 698** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **8 237** euros.

L'exercice considéré débute le **01/09/2017** et finit le **31/08/2018.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Dérogation au plan comptable n°99-01

Les subventions d'investissement sur biens renouvelables ont été constatées au compte : "131000 Subvention d'investissement" et figurent en tant que telles au passif du bilan. Elles sont reprises au résultat au même rythme que les amortissements.

Mécénat et parrainage

Trois conventions de mécénat ont été signées au cours de l'exercice et portent sur des dons en nature.
Les comptes clos font état des dons obtenus dans le cadre de ces conventions et des contreparties accordées par la Renaissance. Les flux ont été constatés, comme l'an passé, au résultat exceptionnel de l'exercice.
Cette option a été confirmée afin de mettre en évidence les besoins et ressources de l'association, en dehors de la subvention de la Ville de Mondeville et autres collectivités, le cas échéant, et des participations financières d'autres organismes.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les frais accessoires, et autres droits et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont

Règles et Méthodes Comptables

incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation sont comptabilisés en charges.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :
. Installations techniques : 10 ans

La base amortissable d'une immobilisation correspond à sa valeur d'inscription à l'actif diminuée de sa valeur résiduelle probable en fin d'utilisation. Faute de valeur mesurable en fin d'utilisation, aucune valeur résiduelle n'a été déterminée.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Engagement de retraite

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision dont le montant s'élève à 17 799 euros.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :
- Taux d'actualisation : 1.42 %
- Taux de croissance des salaires : 1.5 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Turn over moyen
- Table de taux de mortalité : table INSEE 2017

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 11 125 euros a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.
Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation.
Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recrutement et de constitution du fonds de roulement.

Contributions volontaires

L'association exerce son activité dans le cadre de la convention signée avec la Ville de Mondeville par laquelle cette dernière confie à l'association la gestion de la salle "La Renaissance" et de ses équipements (article 1).

Dans ce cadre, l'association bénéficie de la mise à disposition de la salle de spectacle et ses annexes, ainsi que de

Règles et Méthodes Comptables

l'ensemble du matériel technique qui restent la propriété de la Ville de Mondeville.
D'autre part, l'association a recours à un certain nombre de personnels bénévoles pour les soirs de spectacle : ces personnes s'occupent notamment de la préparation de la salle, des "courses", de l'accueil du public, ...
Sur l'ensemble des spectacles donnés au cours de l'exercice, le nombre d'heures réalisées par les bénévoles est estimé à 1058 heures (contre 911 heures l'an dernier).
Sur la base du coût horaire moyen de 13,91 € (base SMIC horaire au 01/01/2018), le montant des contributions en nature dont a pu bénéficier l'association peut être évalué à 14 718 €.
Ce montant a été intégré dans les comptes clos au 31/08/18 (de la même façon que lors des clôtures précédentes).

Informations sur les dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, aucune rémunération et aucun avantage en nature n'a été versé aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salarié sur l'exercice.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/08/2018
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers			128 254			128 254
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours	46 286		59 767		106 054	
	Avances et acomptes	22 200				22 200	
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	68 487		188 021		128 254	128 254
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
	TOTAL	68 487		188 021		128 254	128 254

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/08/2018
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers		11 757		11 757
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		11 757		11 757
	TOTAL		11 757		11 757

ANNEXE - Elément 4

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/08/2018
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	15 364	2 435		17 799
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	15 364	2 435		17 799
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL	15 364	2 435		17 799
	Dont dotations et reprises : - d'exploitation		2 435		
	Dont dotations et reprises : - financières				
	Dont dotations et reprises : - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

		31/08/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	112	112	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 517	7 517	
	Impôts sur les bénéfices	12 499	12 499	
	Taxes sur la valeur ajoutée	45 120	45 120	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	30 167	30 167	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	39 233	39 233	
	Charges constatées d'avance	24 489	24 489	
	TOTAL DES CREANCES	159 137	159 137	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/08/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	26 996	26 996		
	Personnel et comptes rattachés	13 902	13 902		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 279	13 279		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 371	1 371		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	382	382		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	1 961	1 961		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	415 250	415 250		
	TOTAL DES DETTES	473 142	473 142		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

		31/08/2018
Total des Produits à recevoir		77 548
Autres créances		77 548
Org.soc.autr.prod.a rec.	7 517	
Conseil régional	400	
Odia	1 800	
Onda	4 650	
Conseil dép calvados	22 250	
Etat produits a recevoir	1 067	
Divers pdts a recevoir	39 233	
Intérêts courus à recev.	631	

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir (avec détail)

	31/08/2018	31/08/2017	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances	77 548	79 225	(1 677)	-2,12
TOTAL	77 548	79 225	(1 677)	-2,12

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

		31/08/2018
Total des Charges à payer		27 906
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		8 630
Frs fact.non parvenues	8 630	
Dettes fiscales et sociales		19 277
Dettes prov.cong.à payer	13 637	
Ch.soc.dette cong.à payer	5 258	
Ch.fisc.dette cong.à paye	382	

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer (avec détail)

	31/08/2018	31/08/2017	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 630	5 672	2 958	52,15
Dettes fiscales et sociales	19 277	15 951	3 326	20,85
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	27 906	21 623	6 283	29,06

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/08/2018	31/08/2017	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	24 489	15 560	8 929	57,39
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	24 489	15 560	8 929	57,39

ANNEXE - Elément 6.12

Produits constatés d'avance (avec détail)

	31/08/2018	31/08/2017	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	415 250	413 500	1 750	0,42
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL	415 250	413 500	1 750	0,42

Les produits constatés d'avance sont constitués des subventions relatives à l'exercice 2018-2019 notifiées au cours de l'exercice clos le 31/08/2018.

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	86 436	709		87 145
Résultat de l'exercice	709	8 237	709	8 237
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	25 650			25 650
Provisions réglementées				
TOTAL	112 795	8 946	709	121 032

ANNEXE - Elément supplémentaire

Produits et Charges exceptionnels

		31/08/2018
Total des produits exceptionnels		16 658
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		8 309
Prod.except.op.gestion	86	
Contreparties mécénats-parrain	8 223	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		8 349
Qu.part subv.vire resulta	8 349	
Total des charges exceptionnelles		8 223
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		8 223
Contreparties mécénats-parrain	8 223	
Résultat exceptionnel		8 435

LA RENAISSANCE

Siège social : Rue de l'Hôtellerie
14 120 MONDEVILLE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes

de l'exercice clos le 31 août 2018

SAS SOFICOM AUDIT

Siège social : Péricentre III – 26, avenue de Thiès, 14 000 CAEN

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Caen

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1°) Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Caen, le 18 décembre 2018

SOFICOM AUDIT SAS
Le commissaire aux comptes

Franck DANET
Le commissaire aux comptes